

Équipement, ponts-et-chaussées – Notes diverses concernant la 2ème guerre mondiale : Organisation T-O-D-T, réquisition d'ouvriers, liste d'entreprises réquisitionnables...(SP13)

Lettre d'un cantonnier des Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Marne, réquisitionné pour travailler au sein de l'Organisation Todt, original et transcription, 1944

Monsieur Domain depuis que  
 je vous ai quitté je n'ai pas eu  
 grand temps, à vous donner des nou-  
 velles. Je m'en excuse. Jusqu'à pré-  
 sent: j'avais juste une minute par  
 le courrier de ma femme, qui m'a  
 dit que je vous donne des détails  
 du nouveau métier. Pour les heures  
 de travail nous commençons  
 7 heures jusqu'à 9 heures c'est-à-dire  
 une dernière heure jusqu'à midi 1/2.  
 soupe, une demi-heure, qui fait 1 heure  
 plus travail jusqu'à 6 heures  
 On nous compte 40 heures plus  
 1h. 1/2 de chemin. Jusqu'à présent  
 nous ne savons pas grand chose  
 car j'ai eu que des plombs. Le  
 travail que je fais change jour-  
 nellement, porte des rails de wagon  
 net, pousse les vagonnets de pierre

décharger des camions pioches et  
 pelles. Et présent je suis dans  
 le fin fond de la carrière souterrain  
 ne des galeries à ce perdre toujours  
 à la lumière jamais voir le jour.  
 Là dessous nous sommes douze  
 cent hommes, par équipes, qui  
 chercher les pierres dans les gravats  
 et d'autre qui font des murs  
 c'est une vieille carrière qui était  
 abandonner. Pour le coucher  
 ce sont des lit à 1 étage, un  
 homme coucher en haut sur une  
 pailleasse et une couverture  
 puis un autre homme en  
 bas. Un barragement sans  
 feu. Quand nous sommes  
 mouillé rien pour nous sécher.  
 Pour la nourriture ce n'ai  
 vraiment pas trop gras. En  
 matin café, ou thé, à midi ça  
 une louche de soupe, de l'eau  
 chaude.

Le soir ça peu aller la soupe  
 une rondelle de saucisson, un  
 morceau de beurre, un quart  
 de boule de pain.

Je vir le moment sur trois  
 que nous étions arrivés ~~deux~~  
 restons à deux. Le camarade  
 Grigolet nous a quitté ce  
 matin. Et en est pas fatigué  
 de notre cher lui.

Prenez M. Domain mes  
 sincère salutation.

M. Lafont

Monsieur DOMAIN depuis que je vous et quitter je n'ai pas eu grand temp a vous donnez des nouvelles. Je m'en escuse . Jusqu'à présent j'avais juste une minute pour le courrier de ma femme, qui ma dit que je vous donne des détails du nouveau métier. Pour les heures de travaille nous commencons à 7 heures jusqu'à 9 heures casse arcute une demie heures jusqu'à midi 1/2. soupe. une demie qui fait 1 heures puis travaille jusqu'à 6 heures.

On nous compte 10 heures plus 1 h 1/2 de chemin . Jusqu'a présent nous ne savons pas grand chose car j'ai eu que des acompte . Le travaille que je fais change journellement, porté des rails de vagonnet , poussé les vagonnets de pierre, décharger des camions pioches et pelles . A présent je suis dans le fin font de la carrière souterraine des galeries à ce perdre toujours a la lumière jamais voir le jours . La dessous nous sommes douze cent hommes par équipes qui cherche les pierres dans les gravois et d'autre qui font des murs cette une vieille carrière qui était abandonner . Pour le coucher ce sont des lits a l étage un homme couche en haut sur une paillasse et une couverture puis un autre homme en bas . Un baraquement sans feu . Quand nous sommes mouillé rien pour nous sécher . Pour la nourriture ce n'ai vraiment pas trop gras, le matin café tou thé a midi 1/2 une louche de soupe, de l'eau chaude . Le soir sa peu aller la soupe une rondelle de saucisson un morceau de beurre un quart de boule de pain .

Pour le moment sur trois que nous étions arrivé nous restons a deux . Le camarade Rigolet nous a quitté ce matin . Et en est pas fâché de rentré cher lui .

Recevez M. Domain mes sincère salutation .

M. Lafièvre .

Rapport sur les conditions de vie et de travail des ouvriers des ponts-et-chaussés réquisitionnés, le 11 février 1944

Chaussées

Département de la Sarthe

Paul POUSSET  
Ingénieur en Chef

.....

Le Mans, le 11 Février 1944

L'Ingénieur en Chef des  
Ponts et Chaussées  
à Monsieur le Ministre des Communications,  
Direction du Personnel et de la  
Comptabilité PARIS

Comme suite à votre bordereau d'envoi du 7 Février me transmettant une réclamation d'un cantonnier de la Seine, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'un compte-rendu qui m'est adressé par l'Ingénieur des T.P.E. GAUTIER, de MAMERS, qui a assuré la liaison avec les ouvriers des Ponts et Chaussées mis, dans cette localité, à la disposition de l'Organisation TODT.

De ce compte-rendu et des renseignements qui m'ont été donnés verbalement il résulte :

1° - Salaire :

Le salaire touché par les intéressés est nettement supérieur à celui qu'ils touchent, soit comme cantonniers, soit comme auxiliaires de l'Administration des Ponts et Chaussées. Il est vrai que la durée de travail qui leur est imposée est notablement plus importante. Une retenue de 12frs. pour nourriture et logement est faite aux ouvriers. Nous traiterons cette question ci-dessous.

Tous les ouvriers, cantonniers ou auxiliaires, qui n'étaient pas affiliés aux assurances sociales, (c'est en particulier le cas de tous les cantonniers) ont été soumis d'office au régime des assurances sociales. Il est à présumer qu'ils recevront des indemnités de charges de famille sur le taux correspondant au salaire moyen de leur département d'origine. Toutefois, la question n'est pas encore complètement réglée.

J'ajoute que M. GAUTIER a fait valoir auprès de l'Organisation TODT que les cantonniers n'étaient pas des manoeuvres ordinaires mais des spécialistes et, qu'en conséquence, le taux qui leur était appliqué ne correspondait pas à leurs capacités. Il est probable que d'ici quelques jours le salaire horaire des cantonniers titulaires va être porté de 7frs.60 à 8frs.40.

2° - Logement :

Ainsi que je l'ai déjà exposé verbalement à M. le Directeur du Personnel, les cantonniers ne sont pas logés à part; ils sont mélangés à un grand nombre d'ouvriers d'autres provenances, notamment des étrangers ou des coloniaux. Il ne semble pas que les plaintes qui ont été faites au sujet de l'existence de vermine soient bien fondées; il ne s'agirait que de cas particuliers et certainement pas de cas généraux.

Les interventions de M. GAUTIER pour obtenir que le personnel fourni par les Ponts et Chaussées soit logé à part sont restées jusqu'ici infructueuses; les ouvriers sont ou seront prochainement réunis par entreprise et non par origine. Seuls, les ouvriers en provenance de l'Eure-et-Loir sont logés dans une pièce spéciale.

3° - Emploi du temps :

Voir le compte-rendu ci-joint de l'Ingénieur des T.P.E. GAUTIER.

D.

.....

4° - Nourriture :

C'est au sujet de la nourriture que me parviennent, de MAMERS comme de la FLECHE, les plus importantes réclamations.

On constate, d'après le rapport du Subdivisionnaire, que jusqu'au repas du soir, il n'est, pour ainsi dire, pas délivré de nourriture substantielle. Le repas du soir lui-même laissait fort à désirer jusqu'à ces derniers temps; cependant une amélioration sensible s'est produite à ce point de vue depuis 2 ou 3 jours.

Les cartes d'alimentation ont été réclamées aux ouvriers mais la plupart de ceux-ci les ont conservées par devers eux, ce qui leur permet de se procurer en ville, contre tickets, des suppléments de nourriture en vue du casse-croûte et de la soupe chaude du matin et du midi.

5° - Renseignements généraux :

Les travaux de routes sont extrêmement réduits, ils sont même arrêtés pour l'instant et l'intervention du service pour l'exécution de ces travaux ne paraît pas pouvoir être envisagée.

L'Ingénieur en Chef,  
Signé : POUSSET.

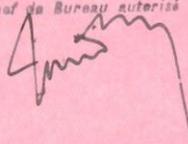
Copie transmise à M. l'Ingénieur de l'arrondissement du SUD,  
à titre de renseignement.

Melun, le 14 Février 1944.

L'Ingénieur en Chef,

Pour l'Ingénieur en Chef et P. B.

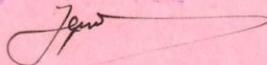
Le Chef de Bureau autorisé



*Pour copie conforme  
(dans les subs...)*

*Jehan le 11.2.44*

Pour l'Ingénieur Ordre employé  
L'Ingénieur T.P.E. autorisé



COMPTE RENDU  
sur la situation des ouvriers et cantonniers des  
Ponts et Chaussées détachés à l'Organisation TODT  
à MAMERS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.- Les ouvriers et cantonniers des Ponts et Chaussées mis à la disposition de l'organisation TODT à MAMERS sont répartis entre diverses entreprises : Margraf et Heger, Régie des Chemins de fer, Paul Lepercq, etc... et sont actuellement employés à des travaux de terrassements et de déblaiement dans les carrières souterraines de VILLAINES-la-CARVILLE. Un tout petit nombre est affecté à des travaux de routes : élargissement et rechargement d'un chemin vicinal ordinaire entre la gare de VEZOT et VILLAINES.

EMPLOI du TEMPS.- Réveil 4h.30.- Distribution de café ou infusion. Départ par le train à 6h. Travail de 7h. à 9h. Casse-croute de 9h. à 9h.30. Travail de 9h.30 à 12h. Distribution de soupe chaude sur le chantier. Travail de 12h.30 à 18h. Retour par le train vers 19h. Soupe dans les camps : Soupe avec saucisson et beurre ou confitures, harengs marinés, viande.

*Aucun  
monnaie  
cette semaine*

LOGEMENT.- Les dortoirs sont aménagés dans les écoles de la Ville, le nombre des lits à (deux étages) varie de 10 à 100. Chaque ouvrier dispose d'une pailleasse et de deux couvertures. Il ne nous pas été possible jusqu'à présent d'obtenir que notre personnel soit logé à part.

SALAIRE.- Les journées sont comptées à 11h. de travail effectif.  
Salaire horaire 7frs.60  
Supplément pour travail en souterrain : 1fr.40 de l'heure.  
Supplément pour travail le dimanche : 5frs.80 l'heure.  
Supplément pour heures de semaine en plus de 48 heures : 1,90 l'heure.  
Indemnité de séparation : 24frs. par jour sur laquelle est opérée une retenue de 12frs. pour nourriture et logement.  
Des acomptes sont payés chaque semaine et le solde est réglé à la fin du mois.

Retenues : Impôts sur les salaires : 5 %  
Assurances sociales : 4 %.

Les entreprises sont affiliées à des caisses de compensation pour le paiement des allocations familiales aux taux en vigueur dans les départements où résident les allocataires.

En principe, les ouvriers ont un dimanche de repos sur quatre pour lequel ils peuvent obtenir une permission pour se rendre dans leur famille, mais jusqu'ici il n'en a pas été accordé.

L'Ingénieur T.P.E.  
Signé : GAUTIER.

*M. Gautier*

*Année  
1917  
Ponts et Chaussées  
49 ans*

*R.D.  
49 ans - pas touché un centime  
10 h + 1/2 travail  
de chauffage - pas touché un centime*

*Pour copie conforme  
L'Ingénieur d'ordonnement  
Régie Flaminier Gré empéché  
L'Ingénieur T.P.E. autorisé*

*(Pour les salaires)*

*Ni un centime au plus tôt et les  
renseignements en deux fois  
avant, notamment pour connaître  
pour la semaine travaillée, le nombre  
de heures par jour, et le  
repos du dimanche  
Indice auto de l'entreprise. V. V. V.*